

l'approbation de l'évêque, de fournir du bois de chauffage au curé, si jamais elle a été remplie, ne l'a été que durant le temps que M. Morin a été curé du Cap-Santé, et qu'elle n'était accordée que pour lui seul et non pour ses successeurs. Un seul mot de plus, soit dans le contrat, soit dans l'approbation de l'évêque, aurait suffi pour expliquer la chose, et prévenir des doutes qui ont quelquefois été élevés sur les obligations du vendeur et les droits des acquéreurs en ce contrat.

Nous ferons ici mention, comme au lieu le plus convenable, d'un don fait par M. Robineau, seigneur de Portneuf, en faveur de la nouvelle église que l'on projetait de bâtir au Cap-Santé, au lieu où déjà était construit le presbytère. M. Robineau étant au lit, malade, renouvela par un écrit, en date du neuf mars 1715, la promesse qu'il avait faite étant en santé, de donner soit par lui-même, soit par ses héritiers, cent écus pour aider à bâtir la nouvelle église qui devait être construite au Cap-Santé en sa seigneurie: la moitié de la dite somme payable l'automne de la même année 1715: l'autre, un an après le paiement de la première. Le même M. Robineau, par le même écrit, promet et donne après sa mort deux cuillères et deux fourchettes d'argent, qu'il veut être remises entre les mains de M. Morin, pour en faire un ciboire.

Dès l'année suivante de celle où M. Morin avait acquis les terrains dont nous avons fait mention ci-dessus, c'est-à-dire le 29 juin, fête des SS. Apôtres Pierre et Paul, 1716, la première pierre de la nouvelle église fut posée et bénite par M. Thierry Hazeur, prêtre, chanoine de Notre-Dame de Québec. Sous cette première pierre fut déposé et renfermé l'acte de la consécration du dit lieu de la dite église, en l'honneur de Jésus, Marie et Joseph, l'église étant dédiée en l'honneur de la Sainte-Famille. (1)

Dans le cours de 1718, la nouvelle église fut convertie, la croix fut placée sur le clocher, on fit la voûte de l'église, on acheta un tableau de la Sainte-Famille, qui est probablement celui qui existe encore, et qui est placé actuellement au-dessus du banc des marguilliers. (2) Ce tableau, d'une excellente peinture, coûta cent francs. Quant à la cloche, si on en mit une dans le clocher, ce ne fut qu'une petite, en attendant qu'on pût s'en procurer une autre, convenable au clocher. Cette autre cloche ne fut

(1) Cette église était située un peu au nord de l'église actuelle. (L'abbé D. G.)

(2) On ne voit plus de tableau aujourd'hui, au-dessus du banc des marguilliers. (L'abbé D. G.)